



## Loi ou convention collective

Par **jojo4545**, le **05/04/2016** à **19:45**

Bonjour,

Je ne remplis pas les conditions pour obtenir le maintien de salaire de ma ccn.

L'entreprise a donc appliqué la loi maintien à 90% salaire brut.

Est-ce qu'elle peut également appliquer la ccn pour le maintien en net plutôt qu'en brut, c'est-à-dire taxé les IJSS brut à 22% pour s'assurer que je ne gagne pas plus qu'en travaillant?

Peut-il y avoir des mix loi et ccn?

Cdt

Par **morobar**, le **06/04/2016** à **16:17**

Bonjour,

L'employeur fait ce qu'il veut dans ce domaine, il peut même vous payer 4 fois le complément, vous offrir une danseuse ou une voiture.

Mais vraisemblablement il choisira une autre solution, à savoir le respect de ses obligations.